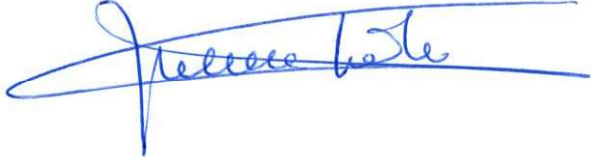


C3. Reçu en mairie le 22/10/21


Mairie de Bruz
A l'attention de Mme la
Commissaire Enquêtrice
Place du Docteur Joly
35170 BRUZ

Objet :
Enquête publique secteurs des Rosiers, 35170 BRUZ

BRUZ, le 22 Octobre 2021,

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je viens vers vous en qualité de propriétaire en indivision de la parcelle sise à BRUZ, section AW n° 42 pour une surface de 15 460 m² incluse dans l'OAP du secteur des Rosiers.

Je vous indique par le présent courrier mon opposition à ce que notre parcelle soit intégrée dans le périmètre de DUP envisagé par la Commune, pour les raisons évoquées ci-après.

Il convient de rappeler les événements précédant l'enquête publique engagée par la commune et qui concerne plus particulièrement le secteur des Rosiers :

- Notre parcelle a été classée en zone 1AU en 2017.
- Nous avons trouvé avec la société Acanthe un accord pour la cession des fonciers qui respectent les termes de référence attendus par Rennes Métropole sur la commune (convention tripartite Acanthe/commune de Bruz/Rennes Métropole).
- Obtention le 29 juin 2021, par ACANTHE, des arrêtés de permis d'aménager sur le secteur des Rosiers. Lesquels n'ont fait l'objet d'aucun recours.

Ainsi, il ressort des éléments précités que le caractère d'utilité publique n'est justifié ni sur le secteur des Rosiers, ni sur notre parcelle puisqu'il existe un projet respectant les prix de référence, approuvé par la commune, cohérent avec les objectifs du PLH et exécutable à court terme.

Pour tout ce qui précède je demande le retrait de notre terrain et du secteur des Rosiers du périmètre de DUP.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Commissaire Enquêtrice, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.